

## Note de présentation synthétique du budget primitif 2023

### I) Les éléments de contexte

Le budget primitif 2023 s'inscrit dans le contexte inflationniste que nous connaissons depuis un an (alimentation, fluides, carburant, matériel). Aussi - du fait de la volatilité des prix - la situation économique est difficile à appréhender sur 2023.

2023 voit également la mesure de dégel du point d'indice s'appliquer en année pleine.

En ce qui concerne les recettes, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) n'est plus perçue par l'agglomération à compter de cette année.

La revalorisation des bases fiscales - ménages et entreprises - doit permettre de dégager davantage de ressources.

### II) Les priorités du budget 2023

La Communauté ne souhaite pas augmenter ses taux d'imposition cette année ni souscrire de nouvel emprunt.

### III) L'évolution et structure des ressources et charges

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de + 5,57 % par rapport aux crédits ouverts l'année précédente.

Les principales hausses se retrouvent sur les chapitres :

- 011 - charges à caractère général : + 640 k€. Le budget sera impacté par l'inflation prévue sur 2023 (fluides, carburant, alimentation...) ;
- 012 - charges de personnel et frais assimilés ; + 555 k€. 2023, verra s'appliquer en année pleine la mesure de dégel du point d'indice ;
- 65 - Autres charges de gestion courante : + 164 k€. Si le montant des subventions versées aux associations est stable, le montant de certaines participations ou contributions augmente (CIAS, OT, SDIS...).

Il est prévu une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de + 2,34 %.

Des estimations de recettes prudentes sont effectuées sur 2023. Seuls les produits des impôts et taxes et de la fiscalité locale doivent évoluer d'un million d'euros (+ 5,5 %), du fait de l'évolution du produit de TVA ou de la revalorisation des bases.

Les principales dépenses d'équipement prévues sur 2023 sont les suivantes :

- Travaux de la ludothèque du Garros : 805 k€ ;
- Travaux de la crèche du Garros : 650 k€ ;
- Travaux du centre social du Garros : 600 k€ ;
- Travaux d'aménagement d'une aire de grand passage : 60 k€ ;
- Aménagement de voies douces : 50 k€ ;
- Réalisation d'un inventaire des ouvrages inondations : 50 k€ ;
- Dépollution du site boîte à box : 50 k€ ;
- Frais d'études concernant le projet d'aménagement de la ZAC de Naréoux : 40 k€ ;
- Frais d'études concernant le programme local de l'habitat : 41 k€.

#### IV) Le montant du budget consolidé

Le budget général 2023 de l'agglomération s'équilibre comme suit :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>A</b>	
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	7 907 356,89	9 634 307,81
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 932 871,89	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 205 920,97
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>9 840 228,78</b>	<b>9 840 228,78</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	34 380 515,31	30 119 872,93
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 260 642,38
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>34 380 515,31</b>	<b>34 380 515,31</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>44 220 744,09</b>	<b>44 220 744,09</b>

#### V) Les niveaux d'épargne

L'évolution des niveaux d'épargne sur les trois dernières années est la suivante :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
011 Charges à caractère général	2 898 313,78 €	2 698 366,77 €	3 334 542,39 €
012 Charges de personnel	15 888 536,04 €	15 573 542,10 €	16 253 999,99 €
014 Atténuations de produits	1 418 570,42 €	1 439 446,72 €	1 407 599,05 €
65 Autres charges de gestion courante	6 494 529,06 €	6 059 567,41 €	6 095 788,56 €
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE (A)</b>	<b>26 699 949,30 €</b>	<b>25 770 923,00 €</b>	<b>27 091 929,99 €</b>
013 Atténuations de charges	119 154,15 €	145 821,68 €	158 800,43 €
70 Produits services, domaine	2 812 615,26 €	2 815 595,16 €	3 446 147,64 €
73 Impôts et taxes	16 317 834,62 €	17 805 405,23 €	19 067 783,03 €
74 Dotations et participations	8 240 992,74 €	8 030 799,42 €	9 079 849,32 €
75 Autres produits de gestion courante	403 675,11 €	379 725,61 €	392 871,84 €
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE (B)</b>	<b>27 894 271,88 €</b>	<b>29 177 347,10 €</b>	<b>32 145 452,26 €</b>
<b>EXCEDENT BRUT COURANT = B-A</b>	<b>1 194 322,58 €</b>	<b>3 406 424,10 €</b>	<b>5 053 522,27 €</b>
67 Charges exceptionnelles	109 360,95 €	37 144,82 €	2 999,05 €
77 Produits exceptionnelles	249 435,66 €	74 278,74 €	57 302,79 €
<b>Solde exceptionnel</b>	<b>140 074,71 €</b>	<b>37 133,92 €</b>	<b>54 303,74 €</b>
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 334 397,29 €</b>	<b>3 443 558,02 €</b>	<b>5 107 826,01 €</b>
66 Charges financières	80 437,01 €	69 450,07 €	58 132,98 €
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>1 253 960,28 €</b>	<b>3 374 107,95 €</b>	<b>5 049 693,03 €</b>
16 Remboursement capital	381 991,35 €	411 359,25 €	401 137,31 €
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>871 968,93 €</b>	<b>2 962 748,70 €</b>	<b>4 648 555,72 €</b>

#### VI) La dette de l'agglomération

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est de 1 815 128,93 €.

La capacité de désendettement pour 2023 sera, en 2023, inférieure à un an.

La totalité de la dette du budget principal est à taux fixe et est classé A1 sur la charte Gissler.

Il n'est pas prévu de souscrire un nouvel emprunt cette année.

#### VII) Niveau des taux d'imposition

Les taux appliqués en 2023 - identiques à ceux de l'an dernier - sont les suivants :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 38,79 % ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 3,00 % ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 4,84 % ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,46 %.

VIII) Les principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 732,72 € ;

Recettes réelles de fonctionnement/ population : 743,18 € ;

Dépenses d'équipement brut / population : 219,59 € ;

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 57,77%.

IX) Les effectifs et charges de personnel

Le montant des charges de personnels et frais assimilés inscrit sur l'exercice 2023 s'élève à 17 070 000 € soit une augmentation de 555 000 € (+ 3,36 %) par rapport au montant budgété l'an dernier.

L'augmentation s'explique par le dégel du point d'indice en année pleine, certains recrutements ainsi que le glissement vieillesse technicité (GVT).